



2ème victoire et relaxe au tribunal pour notre camarade Pierre C., Militant de la CGT visé par une procédure bâillon de l'association d'extrême droite SOS Éducation



Le 1er février 2024 à Pacé, Sophie Audugé, porte-parole de SOS Éducation, tenait une réunion publique contre l'éducation à la vie affective et sexuelle (EVARS).

Le Planning Familial et l'intersyndicale éducation **CGT-FSU-SUD** étaient intervenus pour dénoncer ces **discours violemment réactionnaires** qui mettent en danger les enseignant·es.

Face aux chants, aux slogans et aux arguments des manifestant·es, Sophie Audugé avait finalement décidé de renoncer à sa conférence. Nous reprecisons ici qu'aucune violence n'avait été commise : la gendarmerie présente sur place avait pu le constater. **SOS Éducation avait lâchement choisi de porter plainte pour diffamation contre notre camarade Pierre C. membre actif dusyndicat CGT Educ'action35 et de l'Union départementale CGT 35.**

SOS Éducation n'hésite pas à chauffer à blanc l'opinion publique à coup de fake news, avec le relais complaisant des médias Bolloré et d'élus·es d'extrême droite.

Les conséquences sont bien réelles : **pressions, menaces anonymes** ou non sur des écoles, des équipes pédagogiques, des enseignant·es, remises en cause de projets pédagogiques, de spectacles, ...

Le procès s'était tenu à Rennes, le jeudi 22 janvier 2026. **Et notre camarade Pierre avait été RELAXE**, le tribunal reconnaissant qu'il n'y avait pas eu de diffamation lors de cette action. Toutes les demandes de dommages et intérêts demandées par SOS Education étant aussi rejetées.

Malgré cette défaite pour eux, les réactionnaires avaient fait appel, non sur le fond de l'affaire (la relaxe sur la diffamation étant dès ce moment-là définitive) mais sur les intérêts civils, SOS Education demandait 11 000 € !

Victime de cet acharnement judiciaire et d'une véritable procédure bâillon, Pierre a comparu devant la cour d'appel de Rennes le 12 juin.

Vendredi 11 septembre, SOS éducation a été débouté de toutes ses demandes. La RELAXE de notre camarade tant sur le fond que concernant les intérêts civils, est désormais définitive.

Nous remercions, toutes les structures CGT, tous les militant·es de la CGT, mais aussi des militant·es d'autres organisations syndicales (FSU, Solidaires, FO, Union Pirate, CFDT, UNSA, CNT ...), des militant·es et des élu·es politiques (PCF, LFI, NPA, Ecologistes, ...) et des militant·es associatif·ves (Planning Familial,...), les citoyen·nes qui, en venant aux 3 rassemblements, en versant de l'argent pour son soutien, en signant la pétition, ont soutenu Pierre dans ce combat parfois éprouvant.

Même si cette **procédure bâillon** aura nécessité une mobilisation importante en termes de moyens financiers et militants, c'est une victoire contre les mouvements réactionnaires.

Nous ne baisserons jamais la garde contre l'extrême-droite et nous serons toujours là au premier rang de la lutte antifasciste !

